

Obligations à taux progressif ⁽¹⁾											
Année	1 ^e	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	
Comptes Épargne Placements et CELI	0,85	0,90	1,15	1,35	1,55	1,75	1,95	2,15	2,35	2,60	
Si versements mensuels ⁽²⁾	0,85	0,90	1,15	1,35	1,55	1,75	1,95	2,15	2,35	2,55	
Comptes REER, FERR, CRI et FRV ⁽³⁾	1,85 -> Taux d'intérêt annuel pour la première année										
Rendement sur 10 ans, comptes Épargne Placements et CELI :	1,66					Rendement sur 10 ans, comptes REER, FERR, CRI et FRV :					1,76

Obligations à taux fixe										
Terme	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans
Comptes Épargne Placements et CELI	0,85	0,90	1,00	1,10	1,20	1,35	1,45	1,55	1,65	1,75
Si versements mensuels ⁽²⁾	0,85	0,90	1,00	1,10	1,20	1,35	1,45	1,55	1,65	1,75
Comptes REER, FERR, CRI et FRV	Bonification de 1 % du taux d'intérêt annuel pour la première année du terme, applicable aux nouveaux fonds investis dans un terme de 3 ans et plus.									

Obligations à escompte					
Terme	3 ans	5 ans	7 ans	10 ans	15 ans
Comptes Épargne Placements et CELI	1,00	1,20	1,45	1,75	1,80
Comptes REER, FERR, CRI et FRV ⁽⁴⁾	1,332	1,399	1,592	1,850	1,866

Obligations vertes à taux fixe		Obligations Sécuri+		
Terme	5 ans	6 premiers mois		
Comptes Épargne Placements et CELI	1,20	Comptes Épargne Placements et CELI 0,75		
Si versements mensuels ⁽²⁾	1,20	Comptes REER, FERR, CRI et FRV ⁽³⁾ 1,75		
Comptes REER, FERR, CRI et FRV	Bonification de 1 % du taux d'intérêt annuel pour la première année, applicable aux nouveaux fonds.		Du 7 ^e mois jusqu'à l'échéance (terme de 10 ans): Taux établis tous les 6 mois par le ministre des Finances, selon les conditions du marché.	

Obligations boursières			Obligations d'épargne	
Émission ⁽⁵⁾	2020/09/17		Comptes Épargne Placements et CELI	1,40 *
Terme	5 ans	10 ans	Comptes REER, FERR, CRI et FRV ⁽³⁾	2,40
Échéance	2025/09/17	2030/09/17	* Ce taux d'intérêt s'applique aux émissions en cours à l'exception des émissions où le taux d'intérêt établi annuellement est supérieur.	
Rendement maximal	60%	Illimité	Les Obligations d'épargne du Québec ne sont pas en vente actuellement.	
Indice de référence	Indice Québec 30 ⁽⁶⁾			
Période de vente	Du 12 juin au 14 septembre 2020			

Épargne Flexi-Plus	
Comptes Épargne Placements et CELI	0,65
Comptes REER, FERR, CRI et FRV	
Sans égard aux sommes accumulées.	

Plan Épargne Périodique		
	Par prélèvements bancaires	Par prélèvements sur le salaire ⁽⁷⁾
Comptes Épargne Placements et CELI	0,65	0,65
Compte REER	0,65	s. o.

Exception faite du rendement maximum accordé aux Obligations boursières, les taux affichés dans ce tableau sont exprimés sur une base annuelle et s'appliquent sur la durée du terme prévu aux modalités de chacun des produits.

Note : CELI (compte d'épargne libre d'impôt), REER (régime enregistré d'épargne-retraite), FERR (fonds enregistré de revenu de retraite), CRI (compte de retraite immobilisé) et FRV (fonds de revenu viager).

(1) Obligations remboursables partiellement ou totalement chaque année, selon leur date anniversaire. Elles permettent ainsi de profiter d'une meilleure structure de taux d'intérêt des Obligations à taux progressif en vente à leur date anniversaire ou de répondre à des besoins de liquidités.

(2) Pour un placement de 10 000 \$ et plus, les intérêts peuvent être versés mensuellement.

(3) Incluant une bonification de 1 % du ou des taux d'intérêt annuels fixés pour la première année, applicable aux nouveaux fonds REER, FERR, CRI et FRV. Pour les comptes en position globale, le boni s'applique uniquement aux cotisations REER.

(4) Incluant une bonification de 1 % du rendement, répartie sur la durée du terme, pour les nouveaux fonds REER, FERR, CRI et FRV. Pour les comptes en position globale, le boni s'applique uniquement aux cotisations REER.

(5) Admissibles aux comptes Épargne Placements, CELI, REER, FERR, CRI et FRV. Un boni de 1 % du capital investi est appliqué aux nouveaux fonds REER, FERR, CRI et FRV. Pour les comptes en position globale, le boni s'applique uniquement aux cotisations REER.

(6) L'Indice Québec 30 (IREC Indice Québec IQ-30⁽⁶⁾) est un indice boursier de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC) dont le calcul, la mise à jour et la publication sont assurés par le Centre d'analyse et de suivi de l'Indice Québec (CASIQ). La liste des entreprises composant l'Indice Québec 30 peut être consultée à l'adresse suivante :

http://www.ia30-ia150.org/ponderations/donderation_ia30.html

(7) Offert à tout le personnel des secteurs public et parapublic du Québec.

Changement de taux pour la plupart des produits d'épargne.

**Ce document est en vigueur jusqu'à l'émission d'une nouvelle feuille de taux.
Les taux peuvent être modifiés sans préavis. Les modalités du boni peuvent être modifiées sans préavis.**

1 800 463-5229

Du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h.

www.epq.gouv.qc.ca